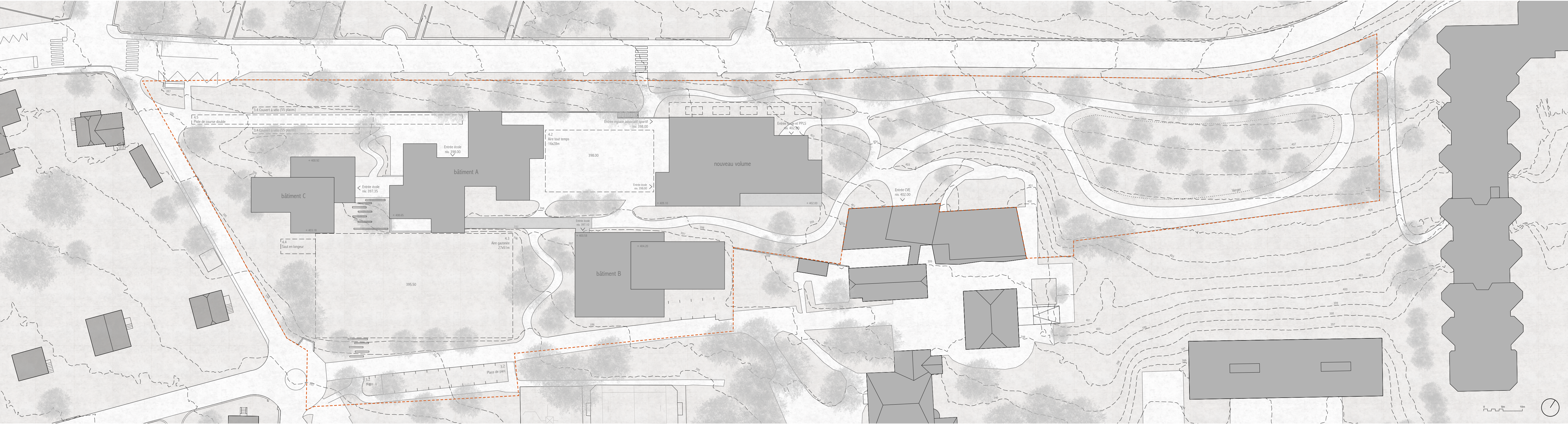




Plan masse 1/500

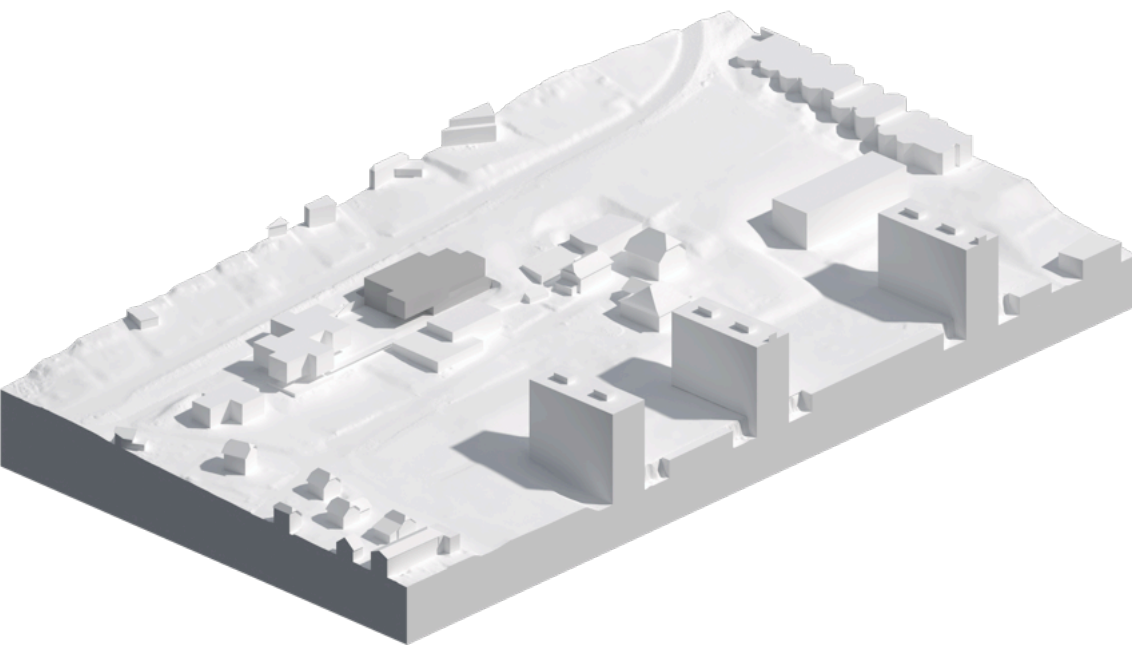
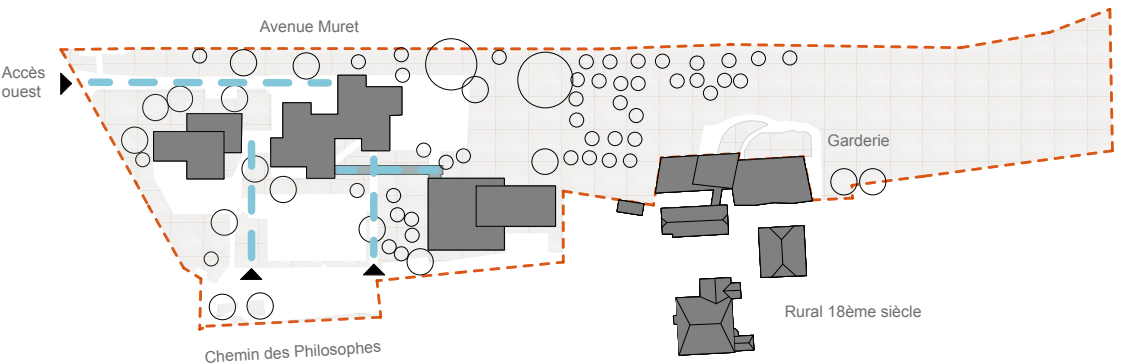


Photo de la maquette

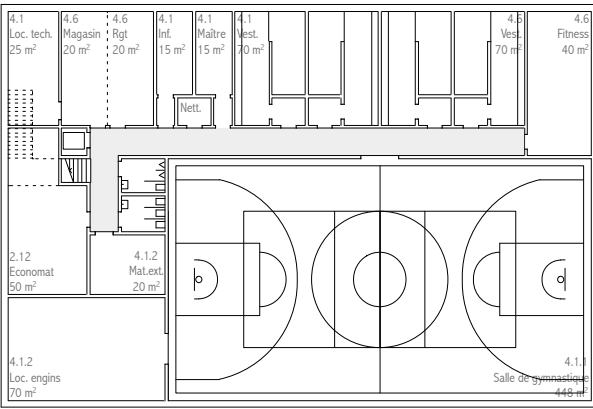


LECTURE DU SITE

Situé sur un terrain en pente orienté vers le lac, le complexe scolaire de la Gracieuse s'étend entre l'avenue Muret et le chemin des Philosophes. Il est composé de bâtiments pavillonnaires de forme organique librement disposés dans un grand parc arboré et reliés entre eux par un ensemble de terrasses et de cheminements qui traversent le site. Le préau principal en partie haute se prolonge à l'ouest et permet un accès par l'avenue Muret, au croisement de la rue des Philosophes. Les deux préaux situés en partie basse servent de prolongement extérieur au bâtiment de l'école enfantine et comme terrain de sport pour le complexe scolaire. Ils sont accompagnés de cheminements qui permettent l'accès depuis le chemin des Philosophes.



Plan du sous-sol



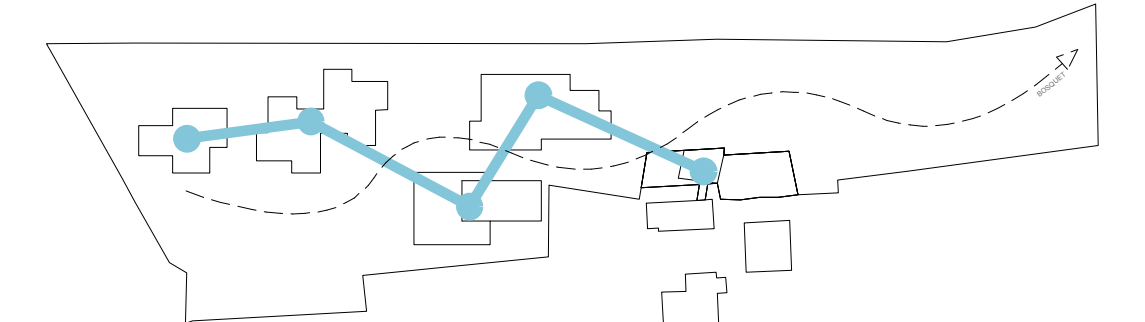
Quelques places de parc s'étirent le long du chemin des Philosophes. Les décalages de niveau entre les différents accès où les préaux se franchissent à l'aide d'escaliers et de rampes pentues, peu praticables pour les personnes à mobilité réduite. Le reste du site est occupé par un verger et une grande surface verte pentue, en contrebas de l'avenue Muret. Un rural du 18ème siècle (ferme, maison de Maître) s'érige au centre de la parcelle, en bout du chemin des Philosophes.

CONSTRUCTIONS EXISTANTES

Les bâtiments existants sont réalisés sur un principe constructif modulaire, essentiellement en métal et verre, qui s'exprime dans le dessin rigoureux et répétitif des façades. La forme articulée de l'ensemble résulte de l'addition d'éléments rectangulaires, accolés les uns aux autres par décalages et rotations successives. Des redents et des lignes brisées découpent la volumétrie des volumes. Les salles de classe s'articulent autour d'un vaste dégagement central, par groupe de 2 ou 3 modules. Les décrochements de façade des différents modules permettent d'éclairer naturellement les salles de classe sur 2 ou 3 côtés.

IMPLANTATION

Le projet reprend et poursuit l'implantation pavillonnaire existante en disposant un volume de forme articulée à l'est du site, dans le prolongement du préau principal. Par soucis d'intégration, son échelle est similaire à celle du bâtiment principal ou de la salle de sport voisine, qui est conservée. Ce volume aux lignes brisées est posé sur un socle accueillant les parties sportives du programme et les locaux techniques. Ce socle permet d'absorber la déclivité du terrain tout en assurant l'éclairage naturel de la salle de sport et des espaces sportifs associatifs. La volumétrie proposée se cale en quinconce parmi les constructions existantes, en respectant les distances réglementaires entre bâtiments. Le maintien de la salle de sport existante permet de conserver une activité sportive sur le site pendant les travaux d'agrandissement.

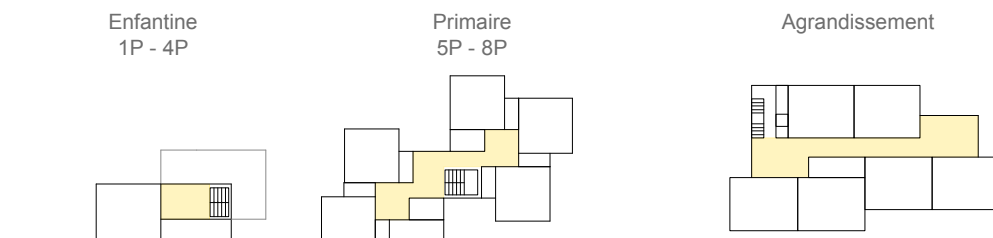
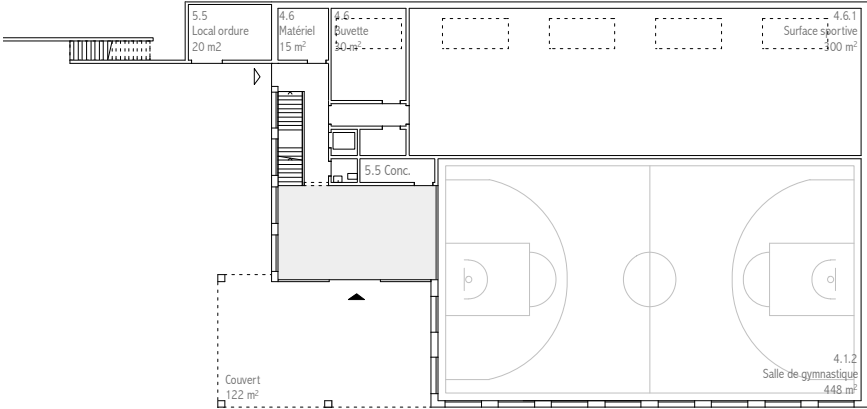


Implantation en quinconce dans un parc

ARCHITECTURE ET PROGRAMME

La distribution des salles de classe reprend celles des bâtiments existants, des grappes de 2 ou 3 salles de classe regroupées autour d'un espace de dégagement commun. La figure distributive en forme de baïonnette qui en résulte permet d'éclairer naturellement ces espaces de distribution, contrairement à leur modèle voisin, tout en les ouvrant à la vue dans les différentes directions du site. Elle permet aussi d'offrir au contact du terrain naturel des accès distincts aux différentes parties du programme : au programme scolaire du côté du préau principal à l'ouest et de manière plus privative au programme PPLS et à l'administration du côté du verger à l'est.

Plan rez-de-chaussée



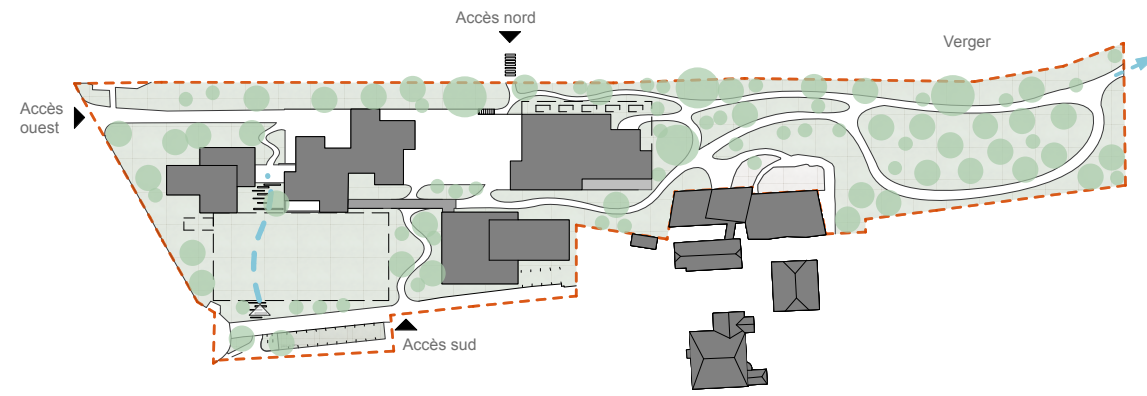
Distribution: le principe existant est réinterprété dans la nouvelle proposition. Des groupes de salles de classe se regroupent autour d'un hall éclairé naturellement.

L'EXPRESSION DES FACADES ET DU CONCEPT STRUCTUREL

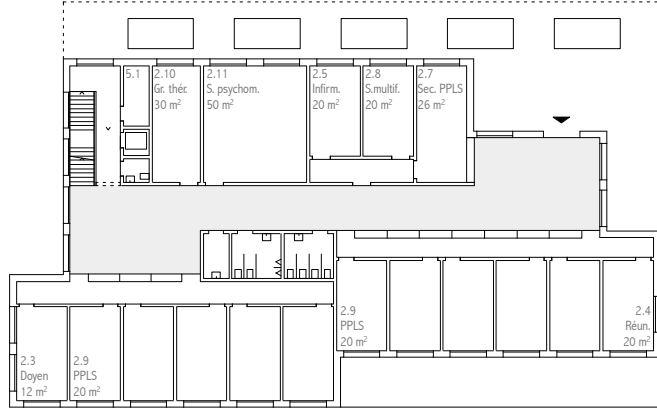
L'expression modulaire des bâtiments existants se reflète dans la répétition d'une trame constructive rationnelle et simple qui met en valeur l'utilisation du métal, dans une répétition sobre et fine de lignes verticales et horizontales affirmées, de même que par la grande transparence de l'ensemble. Cette manière de faire confère de l'unité et de la cohérence à l'ensemble, et ce malgré la diversité volumétrique induite par les différents programmes ou leur construction décalée dans le temps. La nouvelle construction reprend et réinterprète ces prémices constructives : façades à redents, addition par décomposition du programme en unités modulaires plus petites, sobriétés des lignes et des formes.

CONCEPT PAYSAGER

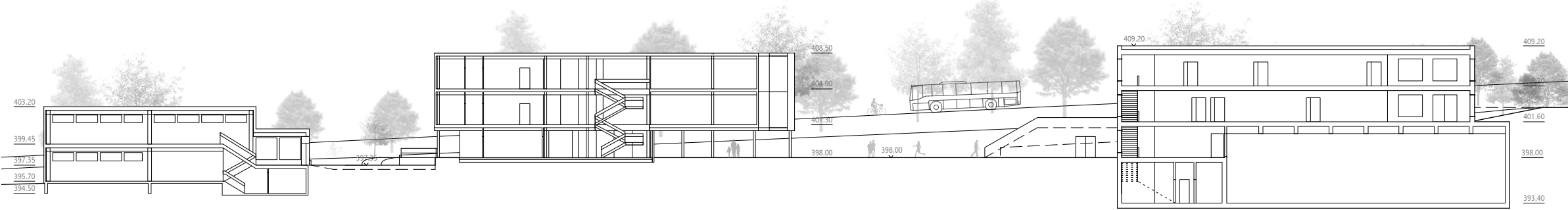
Le projet paysager prend en compte l'histoire du site et la limite ville-campagne. Dans cette topographie en pente, l'organisation des circulations et promenades s'articule dans un dessin organique et compose un grand parc arboré d'est en ouest. Une série de boucles accroche les entités construites et le nouveau bâti tout en offrant des parcours dédiés au sport, à la contemplation ou à la promenade. Le vocabulaire végétal fait la part belle à l'arborisation et permet une belle intégration paysagère entre l'avenue du Muret et le complexe scolaire de la Gracieuse. A l'est, tout en pouvant considérer une nouvelle extension, un grand verger s'inscrit en douceur dans la pente. Fruitières aux variétés anciennes, chambres végétales dans la prairie fleurie invitent à une école à ciel ouvert. Une qualité d'ombrage, des bancs, des tables de pique-nique, des éléments de fitness urbain répondent à l'attente des élèves et des usagers du site. Le nouveau préau intègre les terrains de basket et accueille une arbre majeur repère. Au sud, une large aire gazonnée tous temps répond aux attentes du programme. La gestion naturelle des eaux est intégrée dans les aménagements paysagers tout comme la gestion différenciée des surfaces vertes.



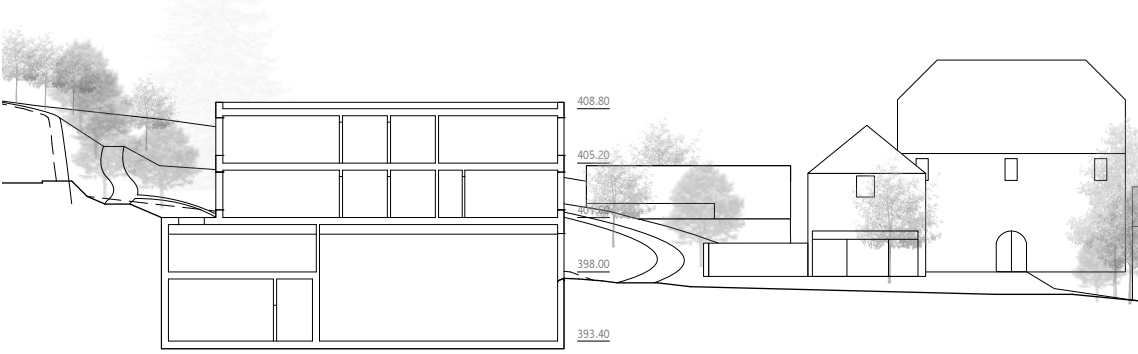
Plan étage 1



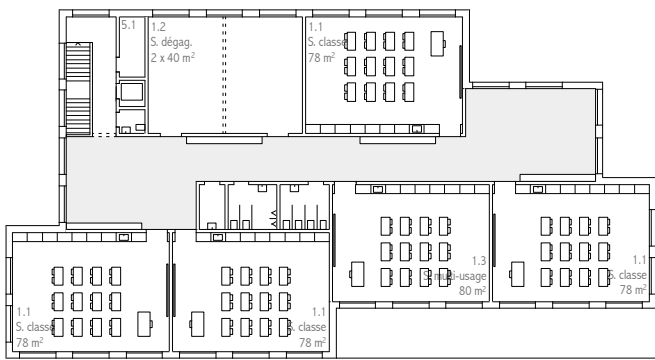
Coupe A-A



Coupe B-B



Plan étage 2



Élévation Ouest



Élévation sud

